



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LISTE DE PIÈCES A FOURNIR – MODIFICATION DE TITRE DE SEJOUR

PIÈCES À FOURNIR (photocopies)

DANS TOUS LES CAS :

- **passport** (pages d'identité et de validité),
- **titre de séjour** en cours de validité,
- **3 photographies d'identité** de format 3,5/4,5 cm de face, tête nue et les yeux ouverts (norme ISO/IEC19794-5 : 2005),
- **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer non manuscrite, facture EDF ou téléphone fixe. Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement + justificatif de domicile de moins de trois mois + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).

CAS NÉCESSITANT UNE MODIFICATION DU TITRE DE SÉJOUR :

- **Si vous venez d'un autre département :**

- se référer à la liste ci-dessus.

- **Si un changement est intervenu dans votre situation familiale :**

- acte de mariage, livret de famille, jugement de divorce, acte de décès, carte d'identité ou de séjour du conjoint.

- **Si un changement est intervenu dans votre état civil :**

- attestation de concordance délivrée par la représentation consulaire compétente en France,
- passeport rectifié,
- le cas échéant, décision judiciaire rectifiant votre état civil.

- **Si vous avez obtenu votre titre de séjour en qualité de réfugié et que vous avez abandonné ce statut ou que la situation politique de votre pays ne le justifie plus :**

- décision de l'OFPRA vous retirant le statut de réfugié,
- restitution du titre de voyage obtenu en qualité de réfugié,
- passeport en cours de validité (pages d'identité et de validité).